



DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

CONCOURS D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT 2012-2013

Épreuve d'admission



ÉPREUVE ORALE : INSTITUTIONS POLITIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Après avoir exposé en 5 minutes une réponse structurée au sujet posé par le jury, le candidat doit répondre à diverses questions pouvant porter sur le sujet, ainsi que sur l'ensemble des matières du programme.

(Préparation 30 minutes – interrogation 20 minutes - coefficient 5)

Les sujets suivants ont été tirés au sort par les candidats :

- L'opposition
- La motion de censure
- Le Sénat
- Le principe de subsidiarité dans l'Union européenne
- Loi et règlement
- Les différentes formes de référendum
- L'Union européenne et le citoyen